

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 10 Octobre 2022

Présents : Anne-Marie THÉVENET – Yannick TROTIGNON – Annie LEVEAUX – Vincent GOUMIN – Patricia CONARD – Stéphane LECLERC – Sébastien PICOTIN – Kathia CHABAUD - Claire-Anne BÉTHULEAU – Yves GUYAU – Philippe PEZÉ – Alain ANGIER

Absents excusés : Corine DAVAU – Jean-Marc POMMÉ
Corine DAVAU a donné pouvoir à Anne-Marie THÉVENET
Jean-Marc POMMÉ a donné pouvoir à Yannick TROTIGNON

Acquisition de la maison rue de Saint Aignan appartenant à M. VAUQUELIN

M. VAUQUELIN est vendeur de sa maison située rue de Saint Aignan au prix de 122.000 € et propose à la collectivité de l'acquérir : 100 m² - 9 ans

Le conseil municipal doit se prononcer (si avis favorable prévision sur le budget 2023)

Après en avoir discuter, le conseil municipal décide d'acquérir la maison située 8 rue de Saint Aignan au prix de 122.000 € + frais de notaires appartenant à M. VAUQUELIN.
POUR : 9 CONTRE : 2 ABSTENTION : 3

Communauté de Communes Val de Cher Controis

Lors de sa séance du 26 septembre 2022 le conseil communautaire a décidé d'ajouter la compétence facultative C7 « contribution au budget du SDIS » en lieu et place des communes membres.

Chaque conseil municipal dispose de 3 mois pour se prononcer sur cette modification.

Après étude, le conseil municipal approuve l'adjonction de la compétence facultative C7 suivante : contribution au budget du SDIS afin d'augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la Communauté de Communes et par voie de conséquence le montant de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attendue.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mise en souterrain d'une partie du réseau électrique aérien Haute Tension

ENEDIS projette des travaux de mise en souterrain du réseau électrique aérien HT (20 000 volts) en partie vétuste sur le territoire de la commune : pose de câbles souterrains, deux postes de transformation et d'une armoire de coupure sur des parcelles et chemins ruraux appartenant à la commune. Pour se faire le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition desdits terrains.

Après étude des différents projets, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer les conventions : armoire de coupure – poste de transformation – partie souterraine

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Création d'un poste d'agent de maîtrise

Madame le Maire informe le conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territorial a émis un avis favorable au dossier de promotion interne au grade d'agent de maîtrise d'un agent.

Afin de le nommer, il y a lieu de prévoir la création du poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} novembre 2022 et autoriser la déclaration de vacance de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} novembre 2022 et autorise Madame le Maire à effectuer le recrutement.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Suite à la création du poste d'agent de maîtrise il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe qu'il occupe actuellement, sous réserve de l'avis favorable du comité technique.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Suppression des postes de rédacteur et rédacteur principal de 2^{ème} classe

Suite au recrutement d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe il y a lieu de supprimer les postes de rédacteur et rédacteur principal de 2^{ème} classe sous réserve de l'avis favorable du comité technique.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Corine DAVAU arrive.

Gestion de l'éclairage public

Etude des horaires de l'extinction de l'éclairage public
Après discussion, le conseil municipal décide d'éteindre l'éclairage public de 23 heures à 6 heures du matin.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Informations et questions diverses

Philippe PEZÉ : Installation d'une nouvelle borne de recharge – quel emplacement ? Sur le parking de covoiturage

Yannick TROTIGNON : où doit être installé le porte vélos ? À côté de l'abri bus de l'école.